



Seine Maritime

CAPL du 10 décembre 2018

Déclaration Liminaire

Vous nous convoquez madame la Présidente aux CAPL de restructurations.

La DGFIP a 10 ans et, une fois encore, au nom de l'exemplarité et des préconisations de CAP 22, elle supportera, en 2019, près de la moitié des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente plus que 5 % des effectifs de la Fonction Publique d'État.

Ainsi la spirale infernale de suppression d'emplois, de fermetures de postes et de services, de restructurations s'accroît, au mépris des besoins réels des usagers : **2 130** suppressions d'emplois en 2019, 1 600 en 2018, 1 630 en 2017 soit près du quart des effectifs en 10 ans.

L'addition pourrait encore s'alourdir avec l'application par le gouvernement de la « méthode à 10 000 » pour parvenir à 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État d'ici la fin du quinquennat.

Pour couronner le tout, lors d'un groupe de travail intitulé «Comment faire évoluer la rémunération des agents publics» du 22 octobre 2018, le gouvernement a proposé de ralentir de manière généralisée, d'un ou plusieurs mois, le passage de chaque échelon afin de faire des économies et de réinjecter quelques miettes aux collègues dans le régime indemnitaire.

Après le PPCR, autofinancé par les agents, qui a rallongé d'au moins deux ans les carrières par la suppression des réductions de temps de service, le gouvernement rompt avec le principe de carrière des fonctionnaires pour faciliter la mise en place de sa future réforme des retraites par points.

Les suppressions d'emplois massives à la DGFIP aboutissent à une dégradation générale des conditions de travail, de la qualité du service rendu et l'impossibilité d'accomplir l'intégralité de nos missions.

Pourtant ces faits semblent ignorés de M. DARMANIN qui se veut rassurant sur l'instauration du Prélèvement A la Source.

Aujourd'hui, la réalité est tout autre puisque les congés sont annulés tout le mois de janvier dans les SIP, centres de contact et autres services en charge de l'IR.

L'Intersyndicale 76 s'oppose à cette volonté de restreindre les congés en ce début d'année, d'autant plus que les collègues se sont fortement mobilisés (investis) depuis des mois.

Pourtant les premiers prélèvements ne se feront au mieux que fin janvier. La sérénité est comme les valeurs de la DGFIP, elle ne semble pas partagée par tous.

Concernant les mutations, rappelons que le Directeur général a unilatéralement décidé d'en modifier profondément les règles. Il a imposé notamment :

- l'augmentation du délai de séjour à 2 ans,
- la suppression du mouvement complémentaire C,
- l'abandon des affectations les plus fines au niveau national (RAN et missions/structures disparaîtraient).

L'Intersyndicale 76 condamne ces nouvelles règles et demande le rétablissement de tous nos droits.

C'est dans ce cadre que se tient cette CAPL.

Par nos revendications nationales, déclinées au plan local, vous connaissez, madame la Présidente, notre attachement premier au bon fonctionnement des instances institutionnelles et notamment pour le cas présent celui des CAPL.

De par vos anciennes fonctions, nous savons aussi que vous y êtes très attachée.

Vous ne serez donc pas surprise, madame la Présidente, lorsque nous vous demanderons des explications sur plusieurs points figurant à l'ordre du jour.

Notre but, en application des mandats donnés par nos militants et par nos électeurs, est clair : que les collègues qui subissent vos restructurations en soient le moins impactés.

Nous vous demandons donc des garanties pour ces collègues qui dans cette CAPL n'obtiendront pas satisfaction et pour que le recours à un système dérogatoire reste exceptionnel, permettant ainsi de respecter les règles de fonctionnement des CAPL.

Nous parlerons longuement des conséquences des restructurations de vos services en Direction et notamment la Division des Ressources Humaines.

En effet, lors du CTL restructuration d'avril, vous indiquiez que sept postes seraient impactés par le transfert de l'activité rémunération vers le Centre de Service des Ressources Humaines (CSRH).

C'est effectivement le choix que vous avez opéré.

Cependant dans la note de création des CSRH du 31 octobre 2018, la division RH doit rester un service de proximité, ce que vous indiquiez lors du CTL d'avril.

Vous nous indiquiez que la division RH conserverait des tâches. Nous vous remercions, madame la Présidente, de nous indiquer quelle sera cette charge et comment elle sera effectuée par les collègues qui resteront dans le service.

Rappelons de plus que cette division a géré les élections sous le nouveau mode avec brio. Nous en profitons pour remercier cette équipe pour son implication sans faille.

Cette division a en charge de plus en plus de nouvelles missions :

- le déploiement du télétravail.
- Interlocutrice pour le Service des Retraites de l'Etat.

- Elle a récemment prise en charge la gestion de l'Equipe De Renfort.
- Prochainement la division aura à gérer les mutations au département.

Alors que trois collègues sont d'ores et déjà parties en retraite.

Vous nous répondrez sûrement madame la Présidente qu'aucun service n'est épargné par les suppressions d'emplois. Il n'est pas de notre rôle d'indiquer qu'un service doit être visé. Mais il semble cependant que la Division RH sera très fortement impactée.

Et pour cette dernière, nous vous rappelons que les usagers de ce service, ce sont les agents de la DRFIP 76. Au vu des effectifs, vous avez fait aussi le choix de fortement dégrader le service rendu à vos agents.

Aujourd'hui, ce sont les usagers des SIP qui attendent deux heures pour être reçus à Rouen. Demain ce sont les agents qui devront patienter pour que les conséquences des changements dans notre vie quotidienne soient répercutées (y compris financières) dans les applications ou juste pour avoir des retours à nos questions.

Cette division qui veille sur les Risques Psycho Sociaux des autres services sera prochainement au cœur du cyclone. Non madame la Présidente, le cordonnier ne doit pas être le plus mal chaussé.

Il en est de même avec les collègues affectés en CSP d'initiative. Nous vous demandons des explications sur le recrutement des postes à profil.

Nous ne pouvons madame la Présidente qu'être en profond désaccord avec vos réorganisations.

Merci des réponses que vous pourrez nous apporter madame la Présidente et de vos engagements sur le respect des instances institutionnelles.

L'Intersyndicale 76 n'a eu de cesse, tout au long du mandat qui s'achève, de mettre en avant l'intérêt des agents et la défense des missions auxquelles ils sont fortement attachés. Ces intérêts sont indissociables, car sans mission il n'y a plus d'agents et sans agents, il n'y a plus de missions.

Ils ont en permanence considéré que les règles de gestion ne sont qu'un garde-fou à l'arbitraire et devant leur inadaptation aux réalités de la DGFIP d'aujourd'hui (les expérimentations en cours dans certains départements en attestent) les représentants de **L'Intersyndicale 76** exigent leur remise à plat et souhaitent profiter de ces expérimentations pour peser afin qu'elles soient plus justes.

Pour **L'Intersyndicale 76**, si dans les instances représentatives nous devons assurer le respect des règles, il est primordial et prioritaire de s'occuper du sort des agents.